



Fiche technique

Rédigée par le CIVAM Bio 09 en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège



Couveuse d'activité agricole en maraîchage biologique

Pourquoi cette réflexion dans le cadre de l'installation ?

Cette réflexion a été abordée dans le cadre de la **journée de l'installation** organisée par l'Inéopole de Brens.

Accompagné de Fabien Fournier, maraîcher, nous avons rencontré la promotion 2011 qui réunit trente stagiaires de la formation BPREA maraîchage biologique ainsi que les formateurs Claudette Fromentin et Emile Guiral (ancien conseiller maraîchage bio pour le Réseau Cocagne).

Dans un contexte de demande croissante et non satisfaite de légumes biologiques de proximité, cet outil supplémentaire à destination des nouveaux candidats à l'installation est une réponse concrète aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au début de leur parcours : recherche de foncier en zone périurbaine, investissements matériel et bâtiments, moyens de commercialisation en vente directe et surtout besoins de formation et d'expérience professionnelle.

On assiste donc sur le territoire à des initiatives individuelles, comme dans le Réseau Amap d'Ile de France qui vient d'installer une couveuse sur une ferme maraîchère et céréalière de Seine-et-Marne chez un agriculteur bio proche de la retraite, ou collectives dans le cas du projet de la Communauté de communes du Tarn et Dadou près de Gaillac par exemple.

Dans les deux cas, ce nouveau type de dispositif d'aide à la création d'activités agricoles maraîchères conduit le porteur de projet à :

► **Une sécurisation** de son parcours d'installation car il est salarié de la couveuse avec un statut juridique et social. Le statut CAPE ou contrat d'appui au projet d'entreprise est adapté aux types de public : demandeurs d'emploi, stagiaires FP, rmistes... et leur permet de garder leurs droits sociaux; il y a d'autres types CAE qui s'adaptent au statut des porteurs de projet.

► **Un accompagnement** technique auprès de relais : conseiller technique ou tutorat des professionnels agricoles (partage de savoir-faire).

► **Mise à disposition** de moyens fonciers et de production (serre, plein champ, matériel, atelier de condition-



CIVAM Bio 09

Cottes - 09240 LA BASTIDE DE SÉROU
Tél. : 05 61 64 01 60
civambio09@bioariegue.fr - www.bioariegue.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



nement) et financières (avances aux cultures). Pour une couveuse de quatre salariés, on compte 1000 m² de serre et un hectare de plein champ pour chaque salarié, un tracteur pour deux.

► **Accompagnement** administratif et comptable avant l'installation.

► **Recherche de foncier** avec les partenariats : Terre de liens, Safer, Chambres ...

Comme on le voit dans ces dispositifs, les appellations prises par ces structures sont variables d'un territoire à l'autre mais le projet d'une couveuse d'activités agricoles implique différents partenaires (communauté de communes, associations agricoles, centres de formation, institutions publiques ...) et représente un coût non négligeable.

L'objectif pour la collectivité est bien d'aider les porteurs de projet généralement « hors cadre familial » à réussir leur parcours d'installation pendant deux ans après leur formation et stage en entreprise, le temps de vérifier avec « l'apprenti » que tous les paramètres de son installation sont réunis pour se lancer... Sur le plan social, il ne s'agit pas d'installer ces futurs producteurs dans un statut de salariat de la couveuse car le projet réel est à finaliser au bout des deux années de ce parcours.

D'où le vrai challenge pour la collectivité que les futurs agriculteurs réussissent leur installation sur le territoire de la couveuse ou du département pour l'alimenter en produits agricoles de proximité via le système AMAP, marchés ou restauration collective



À suivre dans la région **Midi-Pyrénées**, le projet de couveuse d'activité agricole dans la Communauté de communes du Tarn et Dadou et l'association CREA « Créer, Réussir, Entreprendre en Agriculture » crée en novembre 2010 en Haute-Garonne qui a mutualisé le travail avec un groupe d'agriculteurs au sein de la FD Civism 31 et d'autres structures associatives (Erables 31 et Rénova) sur le même type de projet.

Réflexion à suivre également pour les exploitants sur le chemin de la **retraite**, désireux de transmettre leur savoir-faire et leur patrimoine car la couveuse peut dans ce cas bénéficier du double statut associatif et d'exploitation agricole avec l'aide financière de Pole Emploi.

► Une réflexion est-elle à lancer localement ?

Comment se saisir de ces initiatives intéressantes pour améliorer la cession, l'installation et la transmission des savoirs faire en maraîchage bio en Ariège ?

Philippe Dausque